

# Égliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°32<sup>2</sup>



*Egliseneuve d'Entraigues*

*Communauté de communes du Sancy*



# Informations pratiques

## URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)  
Samu : 15  
Gendarmerie : 17  
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09  
EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063  
Enfance maltraitée : 119  
SOS Amitié : 04 73 37 37 37  
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

## MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public  
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

## Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 : Eliane Goy  
Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud  
Jeudi : Didier Cardenoux  
Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

**ÉCOLE** : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

**ADMR ABRI Cézallier-Sancy** : 04 73 81 26 61

**Pharmacie** : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

**Députée** : Laurence Vichnievsky  
laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

## Sous-Préfète :

Hélène Hargitai : 04 73 89 07 76

## Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

## Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc  
63240 Le Mont-Dore -  
Tél. : 04 73 65 24 48

**Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza** : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H  
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

**Ramassage des objets encombrants** : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en mairie

**Ligne régulière des Autocars André LR 108** (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi

**Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

**Départ Clermont-Fd** Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—**Arrivée Égliseneuve 18:14**

(Lundi et mercredi). Plus de renseignements : [laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve 19:45** (Vendredi)

## SERVICES DE PROXIMITÉ :

### Cabinet médical des Hauts Plateaux d'Égliseneuve

04 73 79 50 68

Fanny TESTARD

Marina TOURNADRE

Consultations à Égliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis ou sur rendez-vous

Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

### Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Marion Planeix

Pierre Saint Denis

### Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Égliseneuve)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)

Camille Capdupuy : 04 73 84 17 84 (Besse)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

### Dentistes (Besse) :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09

Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

### Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

### Cabinet Vétérinaire :

VET'AU SANCY : 04 73 71 94 67

## LA POSTE

Centre Bourg

63850 EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

Ouverture :

Mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h

Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 15h30 à 17h -

Samedi de 8h30 à 11h – Fermé le lundi

**heure de levée du courrier/chrono/colis**

mardi, jeudi, vendredi : 10h30 - mercredi : 11h30 - samedi 10h45

## Le mot du Maire



*Chers Égliseneuvois, chères Égliseneuvoises,*

*C'est avec un grand plaisir que nous vous retrouvons grâce à notre bulletin d'information municipal. Merci à Eliane et son équipe pour leur travail toujours autant apprécié.*

*Vous y trouverez toutes les informations sur la vie de notre commune.*

*La saison estivale arrive et nous pourrons nous rencontrer au cours des manifestations et festivités.*

*Merci aux comité des fêtes et associations pour leur dynamisme et leur implication dans la vie de notre village.*

*En ce qui concerne les projets communaux, les travaux dans l'ancien foyer logement sont en cours afin de créer deux appartements, l'adressage dans la campagne sera mis en place d'ici à l'automne et les travaux de voirie débiteront prochainement.*

*L'équipe municipale reste à votre disposition et vous souhaite un bel été plein de convivialité.*

*Amicalement.*

**Didier CARDENOUX**

# La vie communale

L'intégralité des procès-verbaux de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 15 février 2024

### **Objet : TARIFS GÎTE DES RIVAUX AU 1er AVRIL 2024 (DEL 2024 01)**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des nuitées au gîte d'étape « Les Rivaux » n'ont pas été augmentés depuis 2020. En conséquence, une augmentation est proposée et le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer le tarif des nuitées comme suit :

- Nuitée sans chauffage 15 €
- Nuitée avec chauffage 20 €
- Séjour sans chauffage 14 €
- Séjour avec chauffage 19 €
  
- **DIT** que ces tarifs seront applicables au 1er avril 2024.

### **Objet : CONVENTION DE DÉNEIGEMENT VH 2023-2024 (DEL 2024 03)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de déneigement entre le département du Puy-de-Dôme et la commune d'Egliseneuve d'Entraigues pour la viabilité hivernale 2023-2024 suite à une mise à jour effectuée par les services du Conseil départemental.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet susvisé et après délibération, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

### **Objet : INFORMATIONS DIVERSES :**

**RÉUNION PARC DES VOLCANS D'Auvergne** : Une réunion se tiendra salle du foyer rural mardi 20 février prochain. La matinée sera consacrée à la restitution de l'étude sur l'actualisation de la cartographie des habitats Natura 2000 des sites Artense et Cézallier ; l'après-midi, sera organisé le comité de suivi du projet de labellisation « RAMSAR » des lacs et tourbières de l'Artense et du Cézallier.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN** : La possibilité d'instaurer un droit de préemption urbain sur la propriété « ROCHON » sise à l'entrée nord du bourg sera évoquée lors d'une prochaine réunion.

**PHOTOS ANCIENNES DE LA COMMUNE DANS LE BOURG** : Deux devis ont été reçus pour l'agrandissement de photos anciennes de la commune qui seront placardées dans certaines rues du bourg. Eliane GOY se porte volontaire pour se rendre chez un des fournisseurs (Chaumeil) afin de constater le rendu avant validation.

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 14 mars 2024

### **Objet : INSTAURATION D'UN DPU (Droit de Préemption Urbain) (DEL 2024 17)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 mars 2014 ;

Vu la révision simplifiée N° 1 du PLU par délibération du Conseil municipal en date du 17 août 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption urbain sur un secteur précis du territoire communal situé en zones Us (parcelles AC 124 – AC 125 – AC 126 et AC 139 - voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur le secteur du territoire communal inscrit en zone Us du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé,
- **RAPPELLE** que Monsieur le Maire possède délégation du Conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,
  
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du Code de l'urbanisme :
  - o A la direction des services fiscaux,
  - o Au Conseil supérieur du Notariat,
  - o A la chambre constituée près du TGI et au Greffe du même tribunal,
- **DIT** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

#### **Objet : ETAT DES RAR 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT (DEL 2024 18)**

Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2023 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier comme suit :
  - o Dépenses : 12 429.00 €
  - o Recettes : 15 567.00 €
- **DIT** que les crédits figurent au Compte Financier Unique 2023 et seront inscrits au budget primitif 2024.

#### **Objet : CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER (DEL 2024 19)**

Le Maire informe l'Assemblée que pour faire face aux prochains besoins saisonniers, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une durée de trois mois à raison de 30 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création du poste ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à recruter.

#### **Objet : RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS - CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER. (DEL 2024 21)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance du Conseil départemental du Puy de Dôme qui a décidé de retenir la commune d'Egliseneuve d'Entraigues dans le programme de révision de la réglementation des boisements.

Afin de mettre en œuvre cette opération, il y a lieu de constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Pour répondre à cette demande, il convient à ce jour de procéder à l'élection de :

- Deux propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune,
- D'un suppléant.

Et de procéder à la désignation de :

- Deux propriétaires forestiers sur la commune et de deux suppléants.
- Pour information un appel à candidatures par affichage du 9 janvier au 24 janvier 2024 a été lancé. Ce dernier est resté infructueux.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité décide de procéder à l'élection des propriétaires de biens foncier et à la désignation des propriétaires forestiers comme suit :

- **Propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune**
  - o Roger VIDAL,
  - o Lionel BRENDANI,
  - o Lucien ANDRAUD, suppléant.
- **Propriétaires forestiers**
  - o Raphaël DUFFOUR,
  - o Eliane GOY,
  - o Brigitte ECHAVIDRE, suppléant,
  - o Robert GOMINARD, suppléant.

#### **Objet : PARTICIPATION AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE LA RACE SALERS (DEL 2024 22)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours départemental de la race Salers se tiendra samedi 31 août prochain à La Tour d'Auvergne et que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a été sollicitée pour participer à cette manifestation (cloche, don, pub...). A l'unanimité, les élus décident de participer au financement d'une cloche avec nom sur la boucle à hauteur de 300 € (partenaire "Salers Vermeille").

#### **Objet : VENTE DE LA PARCELLE C 349 A CLAIRE GINSBURGER (DEL 2024 23)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Madame Claire GINSBURGER qui souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée C 349, propriété communale, sise à "La Longeix". Le Conseil, ayant ouï, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée C 349 d'une surface de 67 mètres carrés au prix de 3 € le mètre carré à Madame Claire GINSBURGER ;
- **DIT** que les éventuels frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents (administratif et notarié) nécessaires à la vente susvisée ;
- **CHARGE** le Monsieur le Maire d'en informer Madame Claire GINSBURGER.

**Objet : GRANDE TRAVERSÉE DES VOLCANS D'AUVERGNE - AIDE FINANCIÈRE (DEL 2024 24)**

Il est donné lecture d'une correspondance de Monsieur Michel FAURE, Président de la commission des sentiers et itinéraires du Comité départemental de la randonnée pédestre du Puy-de-Dôme qui informe la commune de la création d'un itinéraire intitulé "La grande traversée des volcans d'Auvergne" qui relie les deux grands sites de France : Puy de Dôme et Puy Mary. La commune d'Egliseneuve d'Entraigues étant ville étape de cette traversée, l'implantation d'un totem est prévue afin de valoriser le circuit et une aide financière de l'ordre de 476 € est sollicitée auprès de la commune.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide de donner un accord de principe à la participation financière ci-dessus évoquée.

**Objet : CONVENTION 2024 STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS (DEL 2024 25)**

Après avoir pris connaissance de la possibilité de signer une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages, les élus donnent un accord de principe à cette campagne et Mandate Monsieur le Maire pour signer ladite convention. Cette opération s'élève à la somme maximale de 500 € pour l'année 2024 et peut être versée en deux fois.

**Objet : INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Présentation du bilan PLU** : Madame MACHEIX du bureau d'études « Réalités et Descoeur » viendra en mairie le 28 mars prochain à 14 heures présenter le bilan « PLU ».
- **Don de l'association AFPA (Association des Producteurs Fromagers Affineurs )** : Par décision de l'association prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février dernier, les membres de l'association ont souhaité faire un don à la commune de 5 488 €. Des remerciements seront adressés à Monsieur Alain Pissavy, ex président de l'association précitée dissoute.
- **Implantation de deux armoires « fibre »** : une armoire sera implantée place du foirail, à côté du central téléphonique. A la demande de l'ABF, un bosquet d'essences à la charge de la commune sera planté à l'arrière du bâtiment afin de diminuer l'impact visuel. La seconde armoire sera installée à l'entrée de l'aire de camping-car.

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 11 avril 2024

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE (DEL 2024 27)**

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : **1 374 019.91 Euros**
- En dépenses à la somme de : **1 374 019.91 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	253 194.68
012	Charges de personnel et frais assimilés	261 200.00
014	Atténuations de produits	10 000.00
65	Autres charges de gestion courante	60 937.75
66	Charges financières	3 580.00
67	Charges spécifiques	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	66 099.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 758.00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>664 769.43</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	40 513.00
73	Impôts et taxes	331 789.00
74	Dotations et participations	136 051.00
75	Autres produits de gestion courante	79 488.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 928.43
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>664 769.43</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	62 960.00
204	Subventions d'équipement versées	35 300.00
21	Immobilisations corporelles	561 357.48
23	Immobilisations en cours	-5 352.00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 382.00
27	Autres immobilisations financières	3 603.00
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>709 250.48</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	347 461.00
16	Emprunts et dettes assimilées	168 986.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 678.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 940.13
021	Virement de la section de fonctionnement	66 099.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 758.00
001	Solde d'exécution section investissement	42 328.35
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>709 250.48</b>

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET EAU. (DEL 2024 28)**

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : **306 192.89 Euros**
- En dépenses à la somme de : **306 192.89 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	47 653.16
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000.00
014	Atténuations de produits	15 681.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	1 061.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 933.00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>115 828.16</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	84 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 001.60
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 826.56
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>115 828.16</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	-2 837.00
23	Immobilisations en cours	177 420.13
16	Emprunts et dettes assimilées	6 328.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 001.60
041	Opérations patrimoniales	452.00
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>190 364.73</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	105 072.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 790.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 993.00
041	Opérations patrimoniales	452.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	40 057.73
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>190 364.73</b>

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT (DEL 2024 29)**

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : **98 656.90 Euros**
- En dépenses à la somme de : **98 656.90 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	8 520.69
014	Atténuations de produits	2 354.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	1 670.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
023	Virement à la section d'investissement	12 080.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 734.00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>43 558.69</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	21 300.00
74	Subventions d'exploitation	5 655.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 896.59
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 707.10
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>43 558.69</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	12 429.00
21	Immobilisations corporelles	2 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 923.41
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 896.59
001	Solde d'exécution section d'investissement	12 849.21
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 098.21</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	15 567.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 717.21
021	Virement de la section de fonctionnement	12 080.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 734.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 098.21</b>

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE. (DEL 2024 30)**

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : **36 205.47 Euros**
- En dépenses à la somme de : **36 205.47 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 627.68
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 950.11
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 577.79</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	9 185.00
75	Autres produits de gestion courante	12 392.79
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 577.79</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	14 627.68
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>14 627.68</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 627.68
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>14 627.68</b>

**Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES (DEL 2024 31)**

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes et lui fait part de la proposition de la commission des finances et du budget réunie en mairie le 4 avril dernier qui suggère une augmentation du taux de 2 %.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité entérine la proposition de la commission susvisée et vote les taux pour 2024 comme suit :

TAXES	TAUX (%)	PRODUIT (€)
Foncière (bâti)	40.24	203 534
Foncière (non bâti)	28.44	67 744
Taxe d'Habitation	16.04	59 332

**Objet : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS (DEL 2024 32)**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2024 et fait part des propositions de la commission des finances et du budget réunie en date du 04 avril dernier.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>Montant alloué en 2024</u></b>
OCCE	800
LES AMIS D'EGLISENEUVE	300
STE DE CHASSE LA MONTAGNARDE	300
LA FARANDOLE DU TEMPS (hôpital de Condat)	160
Comité des Fêtes	1 000
Association pour le don du Sang	90
Club de l'Amitié	450
ACIER	80
Le Bouchon et le Buron	200
Collège de Besse	200
La Mémoire des Marchands de Toile	100
Les Petites Canailles	300
Godiv'Art	100

- **DIT** que des subventions ponctuelles pourront être votées ultérieurement lors de manifestations supplémentaires organisées par les associations susvisées.

**Objet : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT. (DEL 2024 33)**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 5 655 €.

**Objet : SUBVENTIONS DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET COMMUNAL. (DEL 2024 34)**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

**DÉCIDE** que la somme de 20 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.

**DÉCIDE** que la somme de 14 213 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation aux frais de fonctionnement (frais de carburant, frais d'entretien, usure et assurance des véhicules...) dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau.

**DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2024 de l'eau : comptes 6215 et 62871.

**Objet : TARIF FORFAITAIRE - FACTURATION ASSAINISSEMENT. (DEL 2024 35)**

Dans le cadre de la préparation du budget « assainissement », sur proposition du Maire, à l'unanimité, il est décidé d'augmenter le forfait « location compteur » qui était jusqu'alors de 30.49 € et de le fixer à 40 €. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2024.

**Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE. (DEL 2024 36)**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de prévoir des travaux de restauration des peintures intérieures de l'église. Ce projet déjà évoqué en 2009 avec le cabinet d'architectes ACA nécessite à ce jour un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre initial (19 900 € H. T) d'un montant global H. T. de 19 960 €, soit 23 952.00 € TTC qui se décompose comme suit :

- Devis ACA 12 860.00 € H. T
- Devis Conservatoire MURO DELL ARTE 7 100.00 € H. T

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **MANDATE** le Maire pour signer le devis du cabinet ACA et le devis du Conservatoire MURO DELL ARTE pour la somme globale H. T. de 19 960.00 € H. T. après obtention des subventions sollicitées ;
- **DÉCIDE** de solliciter les aides financières auprès des instances ci-après désignées concernant l'opération susvisée comme suit :

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Subvention Ministère de la Culture (40 %) 7 984.00 €
- Subvention Conseil régional ARC (30 %) 5 988.00 €
- Subvention Conseil départemental du PDD (24 %) 4 790.40 €
- Part restant à la commune 1 197.60 €

- **APPROUVE** le plan de financement qui précède.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

**Objet : APPROBATION DE LA DÉNOMINATIONS DES VOIES DANS LE CADRE DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE. (DEL 2024 37)**

Par délibération du 23 décembre 2023, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune. Il a également autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Il est précisé que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux différents réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et des voies, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN TOTEM SUR LE CIRCUIT PÉDESTRE "LA GRANDE TRAVERSÉE DES VOLCANS D'Auvergne". (DEL 2024 38)**

Le Maire rappelle à l'Assemblée son accord de principe donné lors de la réunion du 14 mars dernier concernant la participation financière pour l'implantation d'un totem afin de valoriser le circuit pédestre intitulé « La grande traversée des volcans d'Auvergne » avec pour point d'étape la commune d'Egliseneuve. Il précise qu'il a depuis reçu les responsables de la Fédération Française de Randonnée Pédestre du PDD et propose aux élus de répondre à leurs attentes en votant une participation financière de 423 € H.T pour l'implantation d'un totem.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord au projet ci-dessus évoqué.

# Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 30 mai 2024

## Objet : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE (DEL\_2024\_39)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47 ;  
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;  
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;  
Vu la proposition de Monsieur le Maire de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (en l'occurrence ORANGE) pour l'année 2024 comme suit :

<b>RODP ORANGE – COMMUNE D'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES</b>									
AN NEE	TARI F DE BAS E AERI EN	Km AERI EN	Coefficient d'actualisa tion	Sou s- Tot al	TARIF DE BASE SOUTER RAIN	Km SOUTER RAIN	Coefficient d'actualisa tion	SO US- TOT AL	TOT AL GLO BAL
202 4	40.0 0 €	4.74 7	1.60900	305 .51	30.00	16.490	1.609	795 .97	1 10 1.48

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** :
  - d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, en l'occurrence ORANGE, comme décrits dans le tableau *supra* de 2023 inclus, sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien ;
  - de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
  - d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

## Objet : ASTREINTES HIVERNALES 2023-2024. (DEL\_2024\_40)

Monsieur le Maire fait état des astreintes assurées durant la période hivernale 2023-2024 par Messieurs Jacques MAZEYRAT et Anthony MAZEYRAT pour assurer le déneigement des voies communales.  
Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Vu le décret 2015-415 du 14-04-2015 et les arrêtés ministériels du 14-04-2015 ;

- **DÉCIDE** de payer la somme de :
  - o 232.40 € pour les deux astreintes assurées par Jacques MAZEYRAT (116.20 € x 2 = 232.40 €).
  - o 386.00 € pour les quatre astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT :
    - o 116.20 € x 3 = 348.60 €
    - o 37.40 € (vendredi 19-01-2024)
- **DIT** que ces dernières feront partie intégrante de la prochaine rémunération.

## Objet : CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (DEL\_2024\_41)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de six mois à raison de 30 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

**AUTORISE** la création de l'emploi ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à recruter.

**Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE. (DEL\_2024\_42)**

Vu le Code général de la fonction publique,

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 08 décembre 2020 (DEL 2020-79),

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie correspondant au grade d'adjoint administratif principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe en vue du remplacement de Pascale CHABAUD pour départ en retraite,

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'UN emploi permanent de SECRÉTAIRE GENERAL DE MAIRIE correspondant au grade d'adjoint administratif principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- Filière : administrative,
- Cadre d'emplois : adjoints administratifs,
- Grade : Adjoint administratif principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe
- Ancien effectif : 00
- Nouvel effectif : 01

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique :

- pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants :
- nature des fonctions : secrétaire général de mairie,
- niveau de recrutement : expériences requises sur un emploi similaire,
- niveau de rémunération : en référence à l'échelle de rémunération correspondant au grade de recrutement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Objet : DEMANDE DU GAEC DE BOST DE VILLAGE (DEL\_2024\_43)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance du GAEC DE BOST DE VILLAGE qui sollicite l'autorisation d'implanter une conduite d'eau le long d'une partie du chemin qui dessert la Visade. Il est précisé que le demandeur s'engage à remettre le chemin et le fossé en état et que la durée des travaux est estimée à une journée.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner un accord de principe à la demande susvisée ;
- **DIT** qu'un état des lieux sera dressé avant et après travaux par des conseillers municipaux mandatés à cet effet ;
- **DIT** que cette opération fera l'objet d'une servitude.

**Objet : DEMANDE DE MONSIEUR BERNARD MONVILLE (DEL\_2024\_44)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Bernard MONVILLE qui fait part des problèmes d'infiltrations d'eau qu'il rencontre au sein de la résidence secondaire qu'il restaure à côté de la mairie. Afin de résoudre au mieux ce problème, il demande aux élus :

- Une vérification rapide du bon état de la canalisation de la source (canalisation qui se trouve sur le domaine public), avec réparations si nécessaire,
- Une prise en compte rapide du refoulement important constaté au niveau de la bouche à clé présente devant le porche d'entrée de l'école,
- Une participation financière pour les travaux de réfection de la voirie en contrepartie de la taxe d'aménagement qu'il a payée,
- Le déplacement du compteur d'eau sis en bas de la rue afin d'éviter une pénétration dans le mur ce qui favorise actuellement le cheminement des eaux du ruissellement vers la maison.

Les élus, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité décident de faire le nécessaire afin de résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau et de déplacer le compteur d'eau.

**Objet : LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE (DEL\_2024\_45)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les concessions disponibles dans le cimetière d'Egliseneuve d'Entraigues sont très peu nombreuses et que bon nombre d'entre elles présentent un état d'abandon manifeste.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil municipal le lancement d'une procédure de reprise des concessions telle que prévue au Code Général des Collectivité territoriales (art. L2223-4, R2223-13 à R2223-21 du DGCT).

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence et n'avoir fait l'objet d'aucune inhumation au cours des dix dernières années. Les sépultures militaires sont exclues (art. R2223-22 du CGCT) ainsi que les sépultures que la commune accepte d'entretenir pour leur intérêt architectural ou historique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans la commune d'Egliseneuve d'Entraigues,
- **DIT** qu'une commission prévue à cet effet est à ce jour constituée.
- **ADOpte** le principe de la reprise ci-dessus évoquée avec réattribution des concessions abandonnées.

**Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE (DEL\_2024\_46)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la totalité des lots du lotissement du " Pré de Gendre " a été vendue, et que les opérations comptables de ce budget annexe sont terminées. Ce dernier présentant des résultats à zéro tant en fonctionnement qu'en investissement, Monsieur le Maire propose de le clôturer.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de clôturer le budget annexe du lotissement du Pré de Gendre.

**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU (DEL\_2024\_47)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DÉPENSES**

**RECETTES**

	FONCTIONNEMENT :	DÉPENSES	RECETTES
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	-60.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	60.00	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet : INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Remplacement des huisseries du Gîte des Rivaux** : Un seul devis nous est actuellement parvenu. Eliane GOY est mandatée pour obtenir d'autres estimations.
- **Courrier de Monsieur Bruno SIFFI** : Pour donner suite à la demande de Monsieur SIFFI concernant la réparation de l'escalier sis sur le domaine communal qui dessert à la fois sa maison d'habitation et celle de Monsieur et Madame BABUT, le Conseil municipal l'autorise à réaliser à ses frais les travaux nécessaires.
- **Logements sociaux ; opération « toit social et solidaire »** : Compte tenu de l'estimation chiffrée qui s'élève à la somme de 442 230 € H. T. les élus optent pour la création de deux petits appartements afin de réduire le coût de l'opération et mandatent Monsieur le Maire pour en faire par à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.
- **Réhabilitation de deux appartements au sein de l'ancien foyer-logement** : Les travaux sont en cours. Pour mémoire, à ce jour, le montant des travaux s'élève à la somme de 134 000 € avec un montant prévisionnel de subventions de 96 000 €.
- **Adressage des villages** : Eliane GOY donne un compte rendu de l'opération. Les plaques et les numéros devraient être livrés prochainement. Chaque personne concernée sera destinataire d'un courrier l'informant de sa nouvelle adresse. Les plaques seront posées par les employés communaux et les élus.

## Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal – 20 juin 2024

### **Objet : AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE "ATELIER PAPON" (DEL 2024 48)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 28 janvier 2023 concernant le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'Atelier PAPON pour la réhabilitation d'appartements locatifs au sein de l'ancien foyer logement. Le taux de rémunération préalablement défini par le marché initial s'élevait à 12,50 % pour un montant de travaux estimé à 95 000 € H.T. Suite aux ajustements apportés au projet (ajustement des travaux à réaliser, remplacement des menuiseries extérieures non prévu au marché initial...) madame Nadège PAPON propose, au titre d'une remise commerciale, un taux d'honoraires abaissé à 11,50 % du montant des travaux qui à ce jour s'élève à la somme de 120 085.70 € H. T. Le montant de la rémunération passe ainsi de 11 875. € H. T. à 13 809.85 € H. T.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner son accord à l'avenant n° 1 au marché précité pour un montant de 13 809.85 € H. T.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer ledit avenant avec l'Atelier PAPON.

### **Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉHABILITATION DE DEUX APPARTEMENTS DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT (DEL 2024 49)**

Monsieur le Maire informe que les travaux de création de logements locatifs sont éligibles à une aide du Conseil départemental. Après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux qui s'élève à la somme HT de **133 896 €**, le Conseil, à l'unanimité,

#### • **DÉCIDE**

- **de solliciter** l'aide du Conseil départemental du PDD pour la réalisation des travaux susvisés au sein de l'ancien foyer logement ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet ;

- **d'adopter** le plan de financement définitif comme suit :

o <b>Coût total de l'opération H. T.</b>	<b>133 896 €</b>
o <b>Subvention de la CCMS</b>	<b>24 759 €</b>
o <b>Subvention de la Région</b>	<b>51 800 €</b>
o <b>Subvention du Conseil départemental</b>	<b>20 000 €</b>
o <b>Fonds propres</b>	<b>37 337 €</b>

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

### **Objet : TERRITOIRE D'ÉNERGIE : REMISE EN ÉTAT DE LA BORNE "FORAIN" SISE PLACE DU MARCHÉ (DEL 2024 50)**

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'estimation des dépenses dressée par « Territoire d'Énergie » du PDD concernant la remise en état du coffret de prises sis place du marché pour un montant de 3 400 €.

Cette opération étant subventionnée par l'établissement précité à hauteur de 50 %, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement fixant la participation communale à la somme de 1 700 €.

### **Objet : ADHÉSION A L'ANEM (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE) (DEL 2024 51)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne. Il précise que L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible et donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Considérant qu'il n'y a plus intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver des solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus adhérer à l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne).

### **Objet : INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Modification du PLU** : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Madame MACHEIX du bureau d'études « RÉALITÉ & DESCOEURS » qui, suite à la présentation du bilan du PLU, a questionné la DDT afin de connaître sa position pour permettre le changement de destination de certaines constructions. Un accord est donné sur le principe sous réserve que soit concerné un nombre limité de constructions situées près du bourg et bénéficiant de l'ensemble des réseaux. Cette proposition ne répondant pas aux attentes de la municipalité, il est décidé de recontacter la DDT ultérieurement.

# Culture et patrimoine

*Pour cette 34<sup>ème</sup> édition de SANCY SNOW JAZZ, cinq musiciens issus d'horizons divers : Nicolas FOURGEUX, saxophone tenor, Benoit de Flamesnil au trombone, Marc BENHAM au Piano, Étienne RENARD à la Contrebasse, Sylvain GLÉVAREC à la Batterie, ont entraîné le public enthousiaste au cœur des plus belles mélodies.*



*Le fleurissement du bourg avance à grand pas. Des bénévoles s'y consacrent avec ardeur et le résultat de leurs efforts commence pointer son nez. Merci à eux pour cette beauté qu'ils sèment dans le village.*



# Exposition **GODIV'art** sur notre commune « Le(s) ciel(s) du Cézallier »

*Sur le chemin d'Auger face aux Chabanettes  
Philippe Farigoul et Martine Blavignac*



*Les élèves  
« Tableau vide, vue sur ciel »  
« SULESQUE »*



*« Fenêtre sur ciel »  
Véronique Pissavy*



*« Fleurs en carton de lait »  
Carole Anne Sevagnat*



*« Equilibriste »  
Jean-Pierre Borot*





## **"La saga des marchands de toile"**

**Eglise-neuve-d'Entraigues**  
**le 5 août 2024**  
**Au Foyer rural 14h30-17h30**  
**ENTRÉE LIBRE**

*Rencontre animée par Jean François SERRE  
 Président de "La Mémoire des Marchands de Toile"*

### **ANNE CLAIRET**

Toujours passionnée par les marchands de toile, revisite leur société en évoquant la famille, le rôle des femmes, les temps forts en « terre sainte » sans oublier leurs fameuses maisons.



### **PAPOU POUSTACHE**

Jean PILUDU, maire d'Auzon (43), a découvert les marchands de toile en présentant avec empathie les villages authentiques et les figures insolites du Cézallier et de l'Artense.



### **NOËL CORNET**

Grâce à la découverte de ses archives familiales, fait revivre à travers les XVIIIe et XIXe siècles l'épopée de ses ancêtres migrants, certains marchands de toile établis sur le lieu de leurs « tournées ».



### **PASCAL CHARBONNIER**

Qui a présidé leur fédération après Roger Besse, retrace l'organisation des négociants voyageurs au tempérament individualiste mais solidaire grâce à leur structure syndicale et commerciale (Centrachat).

AVEC LE SOUTIEN DES COMMUNES D' EGLISENEUVE-D' ENTRAIGUES, D' ESPINCHAL  
 ET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES.



La Région  
 Auvergne-Rhône-Alpes



CENTRE FRANCE



*Une exposition se tient tout l'été au premier étage de la Maison des fromages.  
 Visitez le site internet de l'association « La Mémoire des Marchands de toile »  
<https://lamemoiredesmarchandsdettoile.blogspot.com/>*

# Vie associative

## Deux concours de belote... par deux associations

Une nouvelle fois les associations « Bouchon & Buron » et le « Club de l'Amitié » ont organisé leur soirée belote. Les amateurs du carton se sont retrouvés nombreux pour tenter de remporter les plus gros lots (bons d'achats et autres...). Les deux présidents ont remercié les participants et les donateurs et leur ont donné rendez-vous pour la saison prochaine.



## « L'argent ne fait pas le bonheur, mais quand même, ça aide bien »

Un spectacle très sympathique produit par la troupe locale des « Treize Vents » d'Aydat avec des comédiens au « top ». Une pièce écrite par Enzo Walrand.



## **Assemblée Générale ACIER**

**Samedi 23 mars l'association ACIER (Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve Réunies) a rassemblé les cinq Égliseneuve de France (trois du Puy-de-dôme : près-Billom, des-Liards et d'Entraigues ; et deux de Dordogne : de-Verget et d'Issac. Cette année ce rendez-vous a eu lieu à Egliseneuve des Liards.**



**Les maires égliseneuveois**

---

## **Exposition Henri Andraud**

**L'association « Les Amis d'Egliseneuve » organise du 20 au 27 juillet au foyer rural une exposition sur Henri Andraud, maire d'Égliseneuve entre 1928 et 1945. Elle évoquera tous les aspects de la vie de cet homme aux multiples talents, grâce à des documents familiaux mis à disposition par son petit-fils, François Lacouture, et les archives de l'association. Des motos GIMA apporteront aussi leur témoignage...**

# Vie scolaire et périscolaire

**Un concert exceptionnel s'est déroulé salle du foyer rural avec une animation adaptée aux enfants dans le cadre du festival Sancy Snow Jazz : « Il était une fois la planche à laver »**



## Sorties pédagogiques

### Musée du Plateau de Gergovie :

*Des activités étaient proposées aux enfants en fonction de leur niveau scolaire. Les plus grands ont participé à un atelier sur la mode gauloise en fabriquant une fibule (sorte de broche pour tenir le manteau).*

*Tous se sont bien amusés.*



**Visite et pique-nique au château de Murol :** en compagnie de Maître Jean les enfants ont découverts quelques secrets de la châtelleserie.



**Projet Bande à Part** : un projet culturel en lien avec la médiathèque et le festival de la Bourboule sur le thème de l'amitié



**Godiv'Art** : installation, dans la cour de l'école, d'une oeuvre qui représente le ciel pendant la nuit (les SUSpensions, le téLEScope et la fresQUE).



**Les JO de la santé par cœur** : l'association « la santé par cœur » a donné aux enfants des conseils pour prendre en main leur santé (chasse aux trésors, relaxation, informations sur les premiers secours).



**Jardinage** : les élèves de maternelle ont planté un petit carré de culture avec des fraisiers, des fleurs... Le tout avec de jolis galets peints.



**Un mois de mai placé sous le signe de la chance !**

**Malgré la pluie abondante, il faut le dire, ce 1er mai fut placé sous le signe de la chance. Chaque bouquet a pu remplir sa mission du jour : porter bonheur à celui qui le reçoit... et à celui qui l'offre ! Sur l'étal du marché, gourmandises et sacs à l'effigie des petites Canailles d'Egliseneuve ont trouvé preneur !**



**Aussi, vous êtes nombreux à avoir tenté votre chance ce 25 mai, lors de la soirée loto ! Pas moins d'une soixantaine de lots ont récompensé les heureux gagnants ! Félicitations à eux et un immense merci à toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cette belle soirée et à vous tous d'avoir partagé avec nous ce bon moment de jeu !**

**L'association « les petites Canailles d'Egliseneuve »**

© ULEPHONE  
○ SHOT ON ARMOR X9

# Informations diverses

## **Attention ! Nouveau plan de circulation**

**A la demande des riverains et compte tenu de l'étroitesse du chemin de la Croix Mariot, la circulation est passée d'un double sens à un sens unique montant.**



---

## **Devoir de mémoire**

**Ce 18 avril nous célébrons le quatre-vingtième anniversaire de de l'assassinat de Fernand MINET, mort pour la France en 1944.**



## Foire du 18 mai

*Malgré un temps maussade de nombreux exposants sont venus à la rencontre des acheteurs.*



## Boîte à livres

*Vous avez pu remarquer qu'une boîte à livres a été installée contre l'escalier de la poste, face au foyer rural.*

*Nous espérons que vous pourrez y trouver d'agréables lectures pour vos soirées d'hiver (et d'été...).*



## Quelques dates à retenir

Journée du livre (Amis d'Egliseneuve)	mercredi 17 juillet (foyer rural)
Exposition Henri Andraud (Amis d'Egliseneuve)	du 20 au 27 juillet (foyer rural)
Ukulélés	dimanche 28 juillet (foyer rural) à 18h30 – entrée 10€
Classic tour	lundi 29 juillet (cour de l'école) – entrée gratuite
(quand la musique raconte une histoire- 22 artistes)	
La Saga des Marchands de Toile	lundi 5 août (foyer rural) 14h30
Théâtre « Li Licapla » (club de l'Amitié)	vendredi 9 août 20h30 et dimanche 11 août 14h30
	(foyer rural) – entrée 5 €
Exposition de peintures (peintres locaux)	du 12 au 21 août (foyer rural)
Concours de belote (club de l'Amitié)	samedi 26 octobre (foyer rural)
Marché de Noël (Bouchon & Buron)	dimanche 8 décembre (foyer rural)



*La fédération française de randonnée pédestre en partenariat avec les départements du Puy de Dôme et du Cantal ont réalisé ensemble un itinéraire intitulé "La grande traversée des volcans d'Auvergne" qui relie les deux grands sites volcaniques de France à savoir le Puy de Dôme et le Puy Mary.*

*La commune d'Egliseneuve étant ville étape de cette traversée, pour valoriser ce circuit, un totem a été implanté devant l'office de tourisme lors de son inauguration le mardi 28 mai dernier.*



*L'ADMR est aujourd'hui le premier acteur du service à la personne permettant à 720 000 usagers de vivre à domicile quels que soient leur âge, leurs difficultés, leur handicap ou leur état de santé.*

*Nos missions ont pour but de vous aider tout au long de votre vie : aide au lever et au coucher, aide à la préparation et à la prise du repas, aide à la toilette et à l'habillage, accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, entretien du logement, du linge, réalisation des courses, transports, sortie d'hôpital, etc.*

*Des aides peuvent vous être attribuées et nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches.*

*Votre commune dépend de l'Association ADMR MASSIF du SANCY qui vous accueille de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 le :*

*LUNDI, MERCREDI et JEUDI à Egliseneuve d'Entraigues, 1 route de Besse ;  
MARDI, JEUDI et VENDREDI à la Bourboule, 153 Av Guillaume Duliège.*

*Des besoins, des questions ? N'hésitez pas à nous contacter au 06 38 24 13 56.*



*Dans le cadre d'une sensibilisation ciblant les habitants du territoire ainsi que les visiteurs, le SICTOM interviendra sur le marché d'Égliseneuve **mercredi 31 juillet 2024** en installant un stand sur lequel les thèmes suivants seront évoqués :*

**Tri et collecte des déchets – compostage & jardinage au naturel –  
Jeux de société pour enfants**



## « MÉDECIN DES NEIGES » DE PÈRE EN FILS



*Le docteur Bernard voit le jour à Clermont en 1933. Dès 1934 ses parents s'installent à Égliseneuve, où son père exercera la médecine jusqu'en 1958. Sur les traces de ce père, que certains surnomment « le médecin des neiges », Jacques Bernard emprunte tout naturellement le cursus médical. Quelque peu « tête brûlée » (c'est lui qui le dit), sa soif d'aventure lui suggère une carrière en Algérie au sein de la Légion étrangère. La quiétude d'Égliseneuve n'entre donc pas dans ses projets. Mais le destin déjoue parfois nos plans et il s'en est fallu de peu que ni la Légion ni Egliseneuve ne bénéficient de ses compétences. A vingt-six ans, de graves complications d'une opération pourtant banale le*

*conduisent à frôler la mort d'un peu près. Par ailleurs son frère aîné qui avait pris la succession de leur père quitte soudain son poste. Donc, changement de cap : ses études à peine terminées à la faculté de Clermont, le jeune Jacques se voit jeté dans la profession et dans Egliseneuve.*

*Le voilà donc médecin attiré de notre village, en un temps où l'hiver y règne en maître et où le téléphone, tout à fait fixe encore, reste l'apanage de rares maisons. Partir en visite, et surtout y arriver, relève parfois de l'exploit. Vous montez dans votre deux-chevaux, cette infatigable et rustique monture qui passe presque partout - Jacky en a usé une vingtaine ! – et tout à coup après quelques kilomètres la neige vous arrête ; vous devez continuer sur vos skis, toujours du voyage, comme d'ailleurs un ou deux bénévoles dévoués qui vous accompagnent pour vous aider en cas de problème. Vous allez ainsi jusqu'à Super Besse, jusqu'à Boutaresse, ou plus loin. Pour savoir où on l'appelle pour la visite suivante, le médecin doit souvent repasser par son cabinet. Ou bien Paule, qu'il a épousée en 1961, lui transmet un message par l'intermédiaire d'un habitant du hameau où elle le sait attendu ; on l'a vu passer, on va le trouver dans la maison qu'elle indique ... tamtam perfectionné en somme.*

*Une grande partie de l'activité médicale consiste en accouchements à domicile, usage qui perdurera jusque vers 1975, de nuit principalement car les bébés en décident souvent ainsi. De nombreux Égliseneuvois savent qu'ils ont poussé leur premier cri entre les mains du docteur Bernard. Heureusement celui-ci, encore lycéen, suivait son père dans ses visites lors des vacances scolaires et il y a acquis une expérience très précoce de cette intervention. Il se souvient du premier accouchement auquel, à quatorze ans, il a assisté, et même participé en tant qu'« éclairagiste » -résume-t-il avec humour – dans une ferme sans électricité où il devait tenir la lampe de poche pour permettre à son père d'officier ...*

*Il se souvient aussi, beaucoup plus tard et cette fois en responsabilité entière, de cette pauvre femme toute seule avec trois enfants en bas âge, sur le point d'accueillir son quatrième dans leur logement d'une seule pièce. Il a fallu que le médecin Jacky, tout en installant une perfusion et en prodiguant les soins d'urgence, contienne les petits inquiets, aille casser du bois, allume le feu, fasse bouillir de l'eau ... tout !*

*Une autre fois la parturiente, dont l'état nécessite une césarienne, doit être transportée, voire plutôt « trimballée », sur un traîneau de fortune tiré par les deux bénévoles et freiné à l'arrière par Jacky, cela de Savignat au Pont-du-Roi où un taxi prendra le relais vers la clinique. Quant aux gendarmes, qui devaient prêter main forte, on ne les verra pas : ils se sont perdus dans la tourmente ....*

*Le docteur Bernard emmène souvent les jeunes mamans à la clinique de Riom dans sa deux-chevaux. Elles sont là-bas mieux surveillées qu'à la maison, ainsi que leur nouveau-né, et elles peuvent s'y reposer au lieu d'être immédiatement happées par les lourdes tâches domestiques. Grâce à cette pratique s'instaure peu à peu l'habitude de se rendre à la clinique avant la naissance. Le praticien d'Égliseneuve et la sage-femme de Riom travaillent en étroite et harmonieuse collaboration.*

*Le quotidien du cabinet médical ce sont aussi les blessures, fractures et autres coups de cornes. Paule revoit le visage tout ensanglanté de ce jeune garçon, qui se reconnaîtra peut-être, planté devant la porte qu'elle vient d'ouvrir au coup de sonnette. Le papa l'avait juché sur le cadre du vélo et tous les deux, trompés peut-être par la complicité d'une pente et d'un virage, ont pris ce que l'on nomme un beau « billet de parterre ».*

*Pour éviter à ses patients de trop longs, et parfois impossibles, déplacements vers l'hôpital, le docteur Bernard a acquis un matériel de radiologie et de petite chirurgie. Il plâtre sur place les fractures simples, il recoud ... Paule l'aide si nécessaire, sans formation autre que sa bonne volonté, puis peu à peu l'habitude.*

*Mais tout, dans la vie du docteur Bernard, ne ressemble pas à une chronique folklorique au dénouement toujours favorable ; le tragique y tient aussi sa place. Un des hameaux de notre commune, Espinat, s'est illustré bien malgré lui jusqu'à figurer comme « cas d'école » dans des revues médicales. Dans les années quatre-vingts l'échinococcose*

*alvéolaire frappe, tue deux des habitants, en plonge plusieurs autres dans un état critique. Des spécialistes de la faculté de Clermont se déplacent pour étudier la situation. La panique s'empare d'Égliseneuve. Plus personne, à l'avenir, ne dégustera sans précaution myrtilles et fraises des bois. Le docteur Bernard préconise des mesures drastiques pour enrayer le fléau, qui marque encore les esprits ... et la santé de certaines victimes.*

*Par ailleurs, les accouchements peuvent parfois ne pas déboucher sur la vie. Un hiver, le docteur Bernard, monté à pied à Graffaudeaux pour une naissance, voit arriver en ce monde un enfant mort-né. Drame professionnel, qui fait écho à un drame personnel, la perte récente du premier enfant du couple, lui aussi mort-né.*

*Un jour on l'appelle pour un suicide par empoisonnement ; le désespéré vit encore. Le médecin, pour le faire vomir, lui enfonce la main dans la bouche, se fait mordre violemment ... mais le sauve. Cet épisode un peu burlesque aurait pu finir ainsi, par une victoire de la vie. Hélas, un an après, la deuxième tentative n'échoue pas, et on rappelle le médecin pour dépendre le malheureux, bien mort cette fois.*

*Une autre nuit d'hiver (encore l'hiver ...), c'est le docteur Bernard qui découvre dans la neige le corps d'une femme morte devant sa maison et déjà un peu dévorée par quelque bête sauvage. On suppose qu'elle a dû tomber en allant à la recherche de son frère qui ne revenait pas de l'étable, et pour cause : on l'y retrouva ensuite, mort lui aussi. Étrange et macabre fusion entre ces deux êtres, qui après tant d'années de cohabitation quittèrent cette terre presque en même temps ...*

*Autre tragédie dans la carrière de Jacky ; un patient se présente un jour au cabinet et se plaint de ne pas se sentir bien. Le médecin le fait asseoir sur le divan, commence à l'examiner, puis lui demande de s'allonger pour la suite des investigations. Et là, soudain, le patient décède. Embolie ? Qui saura ?*

*Malgré ces événements, Jacky assure que son sommeil demeurerait paisible, ce que tempère Paule, qui l'a surpris une nuit dans une danse étonnante autour du lit. Interrogé, le somnambule a marmonné sans se réveiller : « Je marque la piste de ski ! »*

*Le ski, il l'a pratiqué assidument, et pas seulement à des fins professionnelles. Son énergie de « tête brûlée » s'exprimait aussi dans le sport. Il a fondé un club de ski qu'il a longtemps dirigé et dont un membre a brillé comme champion de France deux années consécutives. Il a aussi créé un club de foot qui s'est distingué en division d'honneur. Quand il fallait organiser un bal ou une autre festivité, Jacky répondait toujours présent ; une fois lors d'une fête il lui a fallu séparer deux belligérants avinés. « Ecartez-vous ! » intime-t-il à l'assistance ; et il jette alors sur les combattants un seau d'eau froide ... qui les calme.*

*« Il était partout », se souvient Paule. Pourtant il réussissait à accorder du temps à sa famille, à emmener ses enfants en pique-nique. Son épouse évoque leurs voyages lointains (Iran, Syrie ...), qui l'ont émerveillée. Médecin des sapeurs-pompiers, comédien dans la troupe de l'Escourdou, président fondateur de l'association « Les Amis d'Égliseneuve », au sein de laquelle on lui doit la publication de précieux documents sur le passé du village ... où ne s'est-il point impliqué ? Pourtant, sollicité par l'ancien maire pharmacien, il trouve encore le courage d'exercer un premier mandat à la tête du conseil municipal, puis récidive pour un deuxième. Rude période ! Heureusement un autre médecin, à ce moment-là, s'associe à lui, et à la maison une employée seconde Paule. Et puis l'essor des moyens de communication apporte avec lui un substantiel gain de temps. De plus la solidarité entre les médecins d'Égliseneuve et ceux des communes voisines permet d'organiser des tours de garde qui libèrent des disponibilités. La neige contribue à sa manière à alléger les journées, elle se fait de plus en plus discrète.*

*Il n'en reste pas moins que cet homme a imprimé une réelle empreinte sur notre village. A quatre-vingt-onze ans maintenant, lorsqu'il regarde en arrière il pourrait éprouver une certaine fierté. Mais non, il estime normal de s'être mis au service de ses patients et de ses concitoyens. Paule souligne qu'il n'a jamais consenti à « vendre sa patientèle », selon l'expression consacrée, très peu flatteuse pour les malades que nous sommes tous, au moins occasionnellement. Il n'a jamais non plus accepté, contrairement à beaucoup de ses confrères, les cadeaux somptueux des laboratoires pharmaceutiques, petite corruption ordinaire qui pollue la médecine. Il appartient à une espèce en voie d'extinction, celle des « médecins de famille », expression elle-même presque disparue. Ses patients lui vouaient une confiance totale, et en retour pouvaient compter sur son entier dévouement, sans concession ni compromis ; s'il fallait ordonner à quelqu'un : « arrêtez de boire ! », il n'y allait pas par quatre chemins, au risque de perdre le patient vexé.*

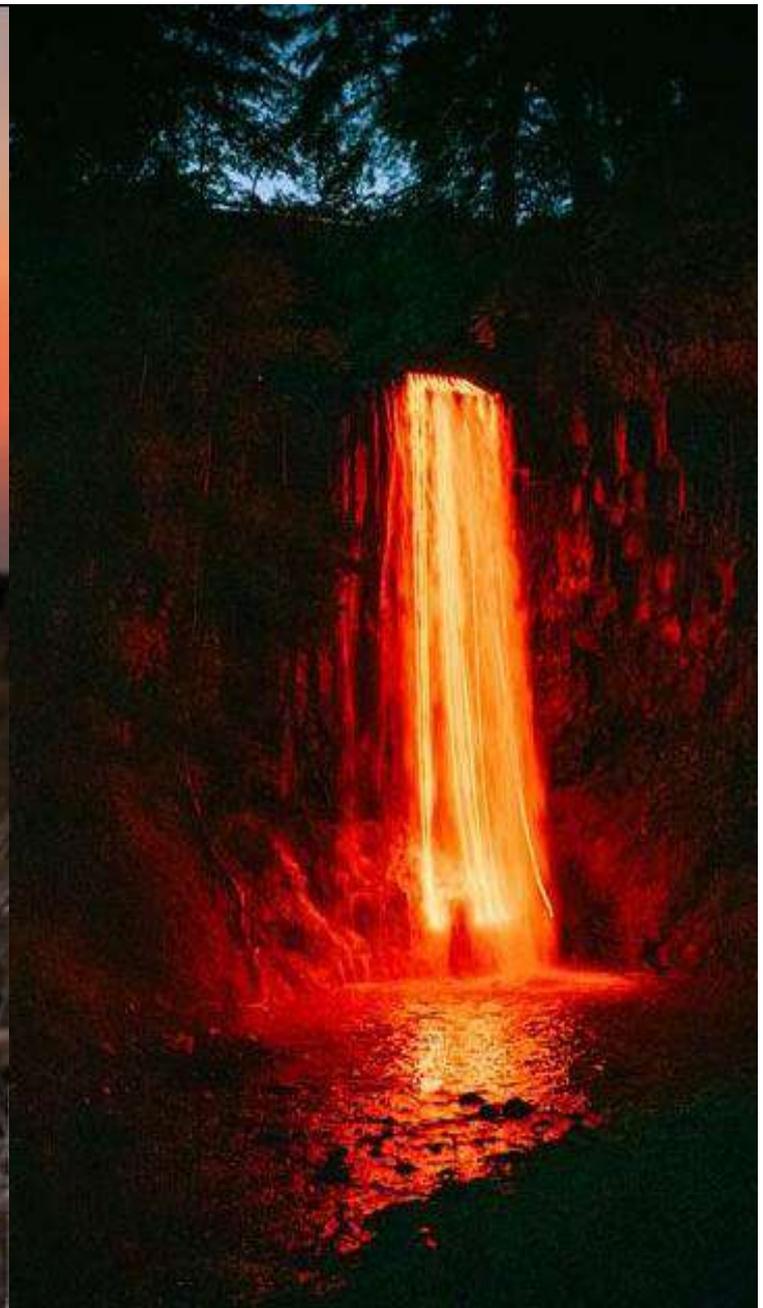
*Aujourd'hui Paule, si on lui demande une appréciation sur sa vie de femme de médecin, se déclare très heureuse de l'avoir vécue, malgré les contraintes. Et Jacky, à la même question sur sa vie de médecin, répond avec un petit sourire tendre et pudique à la fois qu'il se considère bien chanceux d'avoir Paule à ses côtés.*

*Quant à Rafiki, le chat noir aux yeux de citrine récemment adopté, qui est parvenu par quelque sortilège à séduire Jacky, il se tait ... et veille sur eux.*

*Remercions-les pour tout ce qu'ils ont donné au village, et pour nous avoir permis de glisser un œil dans leurs souvenirs !*

18<sup>ème</sup> édition Horizons 2024  
« Arts Nature » en Sancy

**HRAUNFOSS**  
*coulée de lave à la cascade d'Entraigues*



# Nos services et associations

## CAFÉ DE LA POSTE

TEL : 04 73 71 91 07

## BAR DU CHEVAL BLANC

TEL: 04 13 71 91 29

## BAR-RESTAURANT DE L'HOTEL DU NORD

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 28

## AUBERGE DES CASCADES

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 76

## HOTEL DE LA PROVIDENCE

Route de Besse

TEL : 04 73.71.90.03

## LA GRANGE D'ENTRAIGUES – BAR CHAMBRES D'HÔTES

TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

## SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES

“Le chalet familial”

4, rue du Riou Cros

TEL : 07 66 08 52 44

au.chalet.familial@gmail.com

## BAR « ROAD RUNNER » SNACK - CHAMBRES D'HÔTES

Route de Besse

TEL : 06 17 79 77 20/06 33 87 50 79

## Boulangerie MORILLAT ouvert 7h30-13h, (fermé le lundi)

TEL : 04 73 88 61 87

## Epicerie VIVAL (fermé le lundi)

TEL : 06 01 75 51 17

## TABAC-PRESSE, SOUVENIRS

ouvert lundi et mercredi toute la journée

mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche le matin seulement

FALGOUX Lydie

TEL : 04 73 71 95 07

## TAXIS

LAC Jean-Louis - transport assis 24/24

TEL : 04 73 71 94 44

LADEVIE David

TEL : 06 69 58 64 83

## BROCANTE

AMBLARD Marcel

TEL : 04 73 71 91 60

## STATION SERVICE (ORCEYRE) (automate 24/24)

## BUREAU DE POSTE

ouverture :

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h

samedi de 8h30 à 11h

heure de levée du courrier/chrono/colis

mardi, jeudi, vendredi : 10h30

mercredi : 11h30 - samedi 10h45

## GARAGE AUTOMOBILE

Garage d'Entraigues

BOULOGNE Guillaume

TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

## FUEL TRANSPORT

VERDIER Pascal

TEL : 06 84 16 55 69

## COUVERTURE ZINGUERIE

BAPT Christian

TEL : 04 73 71 91 11

## PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGISTE

ESCALIER Laurent

TEL : 04 73 71 90 88

## TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT

GOMINARD Robert

TEL : 04 73 71 91 07

PLANE SYLVERE

TEL : 04 73 71 94 98

## CARRIERE CTPP

TEL : 04 73 71 92 57

## COMMERCES DE BESTIAUX

ECHAVIDRE Luc

TEL : 06 82 83 59 51

VIDAL Robert

TEL : 04 73 71 94 00

## ARTISAN D'ART

“MAISON VAN STIJN”

TEL : 04 73 71 53 28

## COIFFURE (fermé le lundi)

AUGUIN Cathy

TEL : 04 73 71 93 65

## COMITÉ DES FÊTES

## CLUB DE L'AMITIÉ

## LES AMIS D'ÉGLISENEUVE

## BOUCHON & BURON

## LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILES

## LES PETITES CANAILLES D'EGLISENEUVE

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Laurent MARION

06 20 12 57 37

Roger VIDAL

06 62 40 18 81

Eliane BÉGUOIN

06 77 40 89 22

Brigitte ECHAVIDRE

07 87 26 79 11

Jean-François SERRE

06 81 30 75 09

Lucile DIF

06 07 64 46 24

Philippe GUITTARD

06 24 75 33 33

**Directeur de publication : Didier CARDENOUX**  
**Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET**

---

---



---

---

**Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez-de-Chaussée de la Maison des Fromages**  
**Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98**  
**Courriel : [egliseneuve@free.fr](mailto:egliseneuve@free.fr)**

---

---